



DOSSIER DE CANDIDATURE 2008

LES TROPHEES DE L'INNOVATION DES TIERS DE CONFIANCE

Moment privilégié pour faire le point sur notre métier, observer, réfléchir à un certain nombre de ses aspects et de son évolution, nous vous invitons à participer à la 6ième édition des trophées de l'innovation des Tiers de confiance.

La bataille économique est rude entre les entreprises, pour conserver leur marge et gagner des parts de marché. Après la révolution informatique et la productivité industrielle, l'univers du traitement du document, du back-office, est le dernier rare espace où les entreprises vont chercher d'importants gains de productivité. La dématérialisation en est bien sûr un des piliers et représente donc des enjeux considérables. C'est pourquoi nous sommes sensibles à son évolution, à ses innovations, et ne doutons pas que le génie technique et organisationnel français puisse s'exprimer à nouveau dans ce domaine aux frontières de l'excellence.

Participez nombreux à ces 6ièmes trophées, car, à travers les deux lauréats qui mériteront largement leur succès, c'est aussi aux centaines d'hommes et de femmes, de professionnels qui, quotidiennement, oeuvrent à imaginer et implémenter des solutions performantes, à qui nous rendrons également hommage.

Parce que tous participent, et malgré tout ce que l'on pourrait en dire, à un irrémédiable concept, le progrès, tout simplement.

Marc Bonnefond
Président du Jury

Eligibilité

L'inscription est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales, adhérentes ou non à la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC).

Procédure de sélection & Critères d'évaluation

Les membres du jury ne peuvent concourir aux Trophées de l'Innovation à titre personnel ou au titre de l'organisation à laquelle ils appartiennent.

Tout candidat considérant qu'il a, en tant que Tiers de Confiance, mis en place ou développé une application innovante pourra remplir un dossier de candidature. Les renseignements contenus dans ce dossier ne seront communiqués qu'aux membres du jury. Ce dernier choisira les lauréats parmi les candidats ayant communiqué à la Fédération Nationale des Tiers de Confiance un dossier complet avant le 25 novembre 2008.

Le jury sera composé de membres d'organisations professionnelles représentatives des entreprises, de la presse et des pouvoirs publics.

Le secrétariat du jury sera assuré par la FNTC.

Les dossiers seront évalués par le jury en fonction de différents critères, à savoir notamment :

■ **LEGITIMITE. La parfaite maîtrise du contexte juridique et/ou normatif associé à la solution proposée**

Ce critère détermine la parfaite conformité de la solution proposée au contexte juridique incriminé. La légitimité de la solution doit rassurer les acquéreurs et leur garantir une parfaite conformité aux obligations et contraintes de nature juridique. Une mauvaise appréhension des contraintes juridiques reste aujourd'hui un frein à la diffusion des solutions de dématérialisation ou des solutions relevant des nouvelles technologies en règle générale.

■ **CONFIANCE. La qualité des mesures prises en matière de sauvegarde et de continuité de service**

La solution comporte-t-elle des éléments de sauvegarde, de continuité de service ; les données sont-elles sécurisées, l'ensemble des accès possibles au système et aux données est-il protégé, organisé, contrôlé ?

■ **EFFICIENCE. La maîtrise des éléments budgétaires et notamment les conditions d'atteinte d'un ROI programmé**

La solution ou le service proposé permet-il une réduction prévisible des coûts de fonctionnement de l'entreprise ? Cette réduction des coûts de fonctionnement peut-elle être inscrite dans un planning prédéterminé ?

■ **EVOLUTIVITE. Le respect des principes de réversibilité et d'interopérabilité**

La solution ou le service proposé est-il ouvert aux évolutions de nature technologique, de nature juridique ou réglementaire ? Cette solution ou ce service prévoit-il des interfaces vers les autres solutions ou services utilisés dans l'entreprise ? Les principes de réversibilité et d'interopérabilité sont-ils totalement respectés ?

■ **TRANSPARENCE ORGANISATIONNELLE La prise en compte de l'organisation de l'entreprise**

La solution s'intègre-t-elle bien dans l'organisation de l'entreprise, dans le fonctionnement du système d'information, en toute transparence et fluidité pour les utilisateurs et pour les performances d'ensemble, en ayant amélioré certains aspects, mais sans en dégrader d'autres.

■ **RESPONSABILITE SOCIALE OU ENVIRONNEMENTALE. La prise en compte du respect des contraintes associées au développement durable**

La solution proposée permet-elle de mieux respecter les contraintes associées au développement durable ?

Les membres du jury ont toute latitude pour apprécier la qualité du projet présenté par les candidats et gardent la liberté, en fonction de l'actualité, par exemple, de choisir un ou plusieurs thèmes précis qui permettront de présélectionner certains dossiers de candidature. Le jury se réunira, sur convocation de son Président, afin de désigner les lauréats 2008.

Trophées

Les trophées seront remis officiellement aux deux lauréats, le 10 décembre 2008, dans le cadre de la convention « Dématérialiser 2008 », qui se déroulera à la Grande Arche de la Défense, en présence du Président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance.

Les lauréats voudront bien être présents ou se faire représenter à l'occasion de la remise des trophées.

« Dématérialiser 2008 », organisée en partenariat avec la FNTC, se déroulera les 9 et 10 décembre 2008.

LES TROPHEES DE L'INNOVATION DES TIERS DE CONFIANCE

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

- Société/Organisation :**
- Adresse :**
- Téléphone :** **Fax :**
- Email :**
- Site Internet :**

Représentée par :

- NOM :**
- Prénom :**
- Fonction :**
- Tél :**
- Email :**

Responsable présentant le projet (personne à contacter)

- NOM :**
- Prénom :**
- Fonction :**
- Tél :**
- Email :**

2. CATEGORIE DE LA CANDIDATURE

Secteur Privé

Secteur Public

3. DESCRIPTION DE LA SOLUTION OU DU PROJET

Selon les critères suivants :

- **LEGITIMITE** - La parfaite maîtrise du contexte juridique et/ou normatif associé à la solution proposée

Ce critère détermine la parfaite conformité de la solution proposée au contexte juridique incriminé. La légitimité de la solution doit rassurer les acquéreurs et leur garantir une parfaite conformité aux obligations et contraintes de nature juridique. Une mauvaise appréhension des contraintes juridiques reste aujourd'hui un frein à la diffusion des solutions de dématérialisation ou des solutions relevant des nouvelles technologies en règle générale.

- **CONFIANCE** – La qualité des mesures prises en matière de sauvegarde et de continuité de service

La solution comporte-t-elle des éléments de sauvegarde, de continuité de service ; les données sont-elles sécurisées, l'ensemble des accès possibles au système et aux données est-il protégé, organisé, contrôlé ?

- **EFFICIENCE - La maîtrise des éléments budgétaires et notamment les conditions d'atteinte d'un ROI programmé**

La solution ou le service proposé permet-il une réduction prévisible des coûts de fonctionnement de l'entreprise ? Cette réduction des coûts de fonctionnement peut-elle être inscrite dans un planning prédéterminé ?

- **EVOLUTIVITE – Le respect des principes de réversibilité et d'interopérabilité**

La solution ou le service proposé est-il ouvert aux évolutions de nature technologique, de nature juridique ou réglementaire ? Cette solution ou ce service prévoit-il des interfaces vers les autres solutions ou services utilisés dans l'entreprise ? Les principes de réversibilité et d'interopérabilité sont-ils totalement respectés ?

- **TRANSPARENCE ORGANISATIONNELLE - La prise en compte de l'organisation de l'entreprise**

La solution s'intègre-t-elle bien dans l'organisation de l'entreprise, dans le fonctionnement du système d'information, en toute transparence et fluidité pour les utilisateurs et pour les performances d'ensemble, en ayant amélioré certains aspects, mais sans en dégrader d'autres.

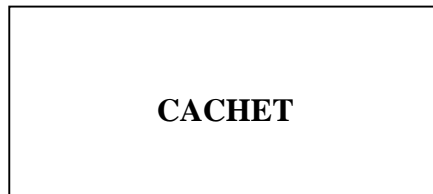
- **RESPONSABILITE SOCIALE OU ENVIRONNEMENTALE - La prise en compte du respect des contraintes associées au développement durable**

La solution proposée permet-elle de mieux respecter les contraintes associées au développement durable ?

Les membres du jury ont toute latitude pour apprécier la qualité du projet présenté par les candidats et gardent la liberté, en fonction de l'actualité, par exemple, de choisir un ou plusieurs thèmes précis qui permettront de présélectionner certains dossiers de candidature. Le jury se réunira, sur convocation de son Président, afin de désigner les lauréats 2008.
Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

Le :

Signature



Vous pouvez joindre au présent dossier une présentation plus complète de votre projet ainsi que tous les documents susceptibles d'éclairer le jury, sous format papier ou, de préférence, sous format électronique (mais avec une lettre de candidature signée par une personne habilitée).

Nous précisons que ces dossiers sont adressés aux membres du jury pour qu'ils puissent les étudier.

C'est pourquoi en faisant acte de candidature, vous acceptez que les exemplaires fournis ne vous soient pas retournés.

Pour plus d'information pour remplir ce dossier de candidature, vous pouvez contacter Corinne LAURIE, tél : 01 47 50 00 50 ou 06 32 24 66 39 - email : trophees@fntc.org

DOSSIER à RETOURNER AVANT LE 25 novembre 2008

Par courrier à :

FNTC
Opération Trophées
153 rue de Courcelles
75017 - PARIS

et sous forme électronique à l'adresse suivante : trophees@fntc.org

Le présent règlement a été déposé en l'étude de Maître Bobant, huissier de justice à Surgères (17300). ■